



L'action de l'Etat

dans les
Alpes-de-
Haute-Provence



2016

Sommaire



1

L'Etat garant de la sécurité et de la protection des populations



2

L'Etat soutient l'emploi et l'économie



3

L'Etat soutient les territoires de façon durable



4

L'Etat vecteur de cohésion sociale



5

L'Etat poursuit sa modernisation



1

L'Etat garant de la
sécurité et de la
protection des
populations



2



3



4



5

Parce qu'elle est une condition préalable à l'exercice de toutes les libertés publiques et, par conséquent, au bon fonctionnement de la démocratie, la garantie de la sécurité des personnes et des biens est au cœur des priorités de l'action de l'Etat.

Agir au quotidien en faveur de la sécurité publique

Lutte contre la délinquance : un bilan marqué par une baisse notable des atteintes aux personnes

En matière de délinquance, l'année 2016 se caractérise dans le département par une diminution notable de -5,46 % des atteintes volontaires à l'intégrité physique et de -9 % des escroqueries et infractions économiques alors que dans le même temps les atteintes aux biens ont augmenté de +9 %.

L'action des services de sécurité départementaux en matière de lutte contre la délinquance a été particulièrement marquée cette année par une hausse du taux d'élucidation en zone de compétence police et gendarmerie.

A noter également le bilan positif des services de sécurité en matière de lutte contre les réseaux et trafics de stupéfiants. L'ensemble des narcotiques saisi par les services de sécurité départementaux en 2016 a représenté 20kg de résine de cannabis, 7 kg de cocaïne, 91 plants de cannabis et plusieurs milliers d'euros en numéraire. Ce domaine apparaît d'autant plus important que l'activité criminelle liée au trafic et à la consommation de drogue a des conséquences dans plusieurs secteurs : santé publique, délinquance sous toutes ses formes, sécurité routière.

- 109 interventions d'expertises externes réalisées sur les scènes de crime de toute nature, sur les lieux de découvertes de cadavres et lors d'autopsies (+ 13%) ;
- 62 interventions d'expertises internes réalisées au sein des locaux techniques de l'unité (analyses et prélèvements divers, comparaisons d'échantillons...), soit autant qu'en 2015. Au-delà de ces interventions, les TICP consacrent également du temps à la gestion et à l'exploitation des traces digitales, biologiques et à de multiples activités criminalistiques connexes.



Un pilotage coordonné des forces de sécurité

La cohérence de la politique départementale de sécurité est assurée dans le cadre du comité départemental de sécurité qui réunit l'ensemble des services de l'Etat concourant à la politique de sécurité intérieure, sous l'autorité du Préfet. Dans un souci d'efficacité, des réunions hebdomadaires avec les forces de sécurité se tiennent sous la présidence du Préfet alors que des réunions d'état-major départemental de sécurité sont organisées mensuellement, sous la présidence conjointe du Préfet et du Procureur de la République. En associant les chefs de service concernés par la problématique de la sécurité [Direction départementale des Finances publiques (DDFiP), Direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), Douanes, Groupement d'intervention régional]), cette instance vise à assurer un pilotage partagé des politiques de sécurité pour adapter au mieux l'activité des services.

Des actions et coopérations renforcées sur le terrain

Pour lutter de manière efficace contre une délinquance multiforme, des actions opérationnelles ciblées et des coopérations continuent à être mises en place par les services de sécurité.



Focus sur le travail de la police technique et scientifique :

Dispositif essentiel de performance et d'efficacité de la police judiciaire, pour l'élucidation des enquêtes et l'incrimination des auteurs, la police technique et scientifique au sein du groupement de gendarmerie départemental des Alpes-de-Haute-Provence est en pointe au niveau régional et national. Elle est composée d'une cellule d'investigation criminelle regroupant 4 techniciens en identification criminelle et d'un technicien en nouvelle technologie (N-TECH) affecté en août 2016 et est relayée par plus de 80 techniciens d'Investigation criminelle de proximité (TICP) et 15 correspondants CN-TECH. Durant cette année 2016, ces personnels ont réalisé 171 interventions (contre 158 en 2015) dont :

- Le plan de lutte contre les cambriolages mis en œuvre fin 2013 a été révisé au cours du 2nd semestre 2016, pour améliorer la stratégie judiciaire en ciblant prioritairement les délinquants d'habitude et les filières, adapter un plan d'occupation renforcée de la voie publique et mieux protéger les artisans et commerçants qui demeurent particulièrement exposés au risque de cambriolage. La mise en œuvre de ce plan révisé a permis de freiner l'augmentation du nombre de cambriolages à partir de septembre et d'améliorer le taux d'élucidation.

- Le plan anti-hold-up a été activé à l'approche des fêtes de fin d'année.

- Le dispositif «Tranquillité Vacances» est de plus en plus sollicité dans le département.



- Des contrôles et des patrouilles ont été réalisés de manière régulière en partenariat avec la SNCF dans des trains et/ou aux abords des gares du département (Sisteron, Château-Arnoux, la Brillanne, Manosque).



▲ Patrouille gendarmerie

- Protocole de participation citoyenne : 5 protocoles ont été signés en 2016 portant à 19 le nombre total de protocoles de participation citoyenne signés dans le département.

Au titre des partenariats qui continuent à être développés pour lutter contre la délinquance d'appropriation, on citera notamment les conventions locales de coopération de sécurité qui visent à améliorer la coopération entre les entreprises privées de sécurité présentes sur une zone et les forces de sécurité, afin de mieux sensibiliser les acteurs, de coordonner les actions en cas de survenance d'un événement et de renforcer les échanges. 2 conventions sont en cours de finalisation et seront prochainement conclues à Digne-les-Bains et à Sisteron.

En outre, 13 communes ont signé une convention de coordination avec les services de l'ordre (Police et gendarmerie) et la police municipale.

Focus : Nomination d'un délégué cohésion police-population :

Un délégué cohésion police-population ayant la qualité de réserviste de la police nationale a été nommé en octobre 2016 par le Préfet Bernard GUERIN. Ce délégué constitue un relais essentiel et un intermédiaire incontournable dans les relations entre les services de police et la population : commerçants, associations, habitants.



Lutte contre la fraude : une action coordonnée des services de l'État

Le comité opérationnel départemental anti-fraude (CO-DAF) réunit tous les services de l'Etat et les organismes sociaux intéressés par la lutte contre la fraude, sous la co-présidence du Préfet et du Procureur de la République. Le comité plénier fixe les objectifs et le comité opérationnel programme les contrôles coordonnés. Dans ce cadre 33 infractions pour travail illégal (26 en 2015) ont été relevées et 18 au titre de la fraude (4 en 2015).

La déclinaison du plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes

Dans le cadre des objectifs du plan de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes arrêté le 8 avril 2010, le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIDPDR) a été mobilisé à hauteur de 172 935 € pour soutenir des actions de prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs, des actions de prévention de la récidive, l'amélioration de l'accueil et la prise en charge des victimes, l'équipement des policiers municipaux en gilets pare-balles et la sécurisation d'établissements scolaires.



Déclinaison départementale du plan de lutte antiterroriste

Prévention de la radicalisation : une forte mobilisation des services en 2016

La radicalisation relève d'un processus pouvant conduire à l'extrémisme et au terrorisme. L'action préventive est essentielle. Elle a vocation à se situer en amont afin de repérer les situations, d'anticiper et d'éviter les recrutements et le passage à des actes violents.

Dans le département, le travail de prévention de la radicalisation engagé en 2014 s'est structuré autour d'un groupe d'évaluation départemental présidé par le Préfet et composé des services de sécurité départementaux. Ce groupe veille à ce que chaque signalement soit pris en compte et décide de l'action à mettre en œuvre (poursuite de l'évaluation, suivi en termes de prévention uniquement ou prise en compte par un service chef de file). Une quarantaine de personnes présentant des signaux faibles ont ainsi été suivies dans le département au cours de l'année 2016. La grande majorité ne présentait que des signaux faibles.

Le dispositif de prévention repose également sur une cellule de suivi réunie mensuellement, qui a pour mission de faire le point sur les mesures de vigilance ou d'accompagnement à mettre en œuvre dans chaque situation.

- Depuis 2015, la maison des adolescents s'est mise en position pour prendre en charge des jeunes qui lui seraient adressés.

- Depuis 2016, l'association d'action éducative a été chargée de faire le lien pour quelques jeunes signalés échappant notamment au suivi mis en œuvre par les services de l'Éducation Nationale ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Parallèlement, de nombreuses actions de sensibilisation et de formation ont été menées par l'État ou avec son soutien à destination des professionnels concernés.

Ainsi, un colloque réunissant 150 personnes de tout horizon a été organisé par la maison des adolescents avec le soutien de l'État en juin 2016. Des actions de formation à destination des gendarmes, des policiers et des travailleurs sociaux ont été conjointement menées par l'État et le Conseil Départemental sur leur secteur géographique d'emploi. En outre une cinquantaine d'agents des services de l'État ou de collectivités territoriales ont participé depuis 2014 à des formations organisées par le SG-CIPDR (comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation).

Plan vigipirate et état d'urgence

Le plan vigipirate est un dispositif qui s'applique en France à tous les grands domaines d'activité de la société (transports, rassemblements et bâtiments accueillant une forte affluence saisonnière, édifices sensibles) et vise à associer tous les acteurs de la Nation susceptibles de contribuer à la vigilance, à la prévention et à la protection contre la menace terroriste (État, collectivités territoriales, les opérateurs, les citoyens).



En posture de vigilance ponctuellement renforcée depuis le 3 juillet 2014, il a été réécrit en 2016 et comprend désormais une partie publique destinée à mobiliser l'ensemble de la population.

Depuis le 14 novembre 2015 et les attentats terroristes qui ont touché Paris, l'État d'urgence est en vigueur dans le pays. Dans ce cadre, un certain nombre de perquisitions administratives ont été menées dans le département. Deux d'entre elles ont notamment permis de découvrir des armes. Des stupéfiants en petite quantité ont également été saisis dans 4 opérations, alors qu'un dossier a été judiciairisé. Des contrôles d'identité ont été autorisés par décision préfectorale courant décembre 2016 sur une gare et ses abords.



Réunion état d'urgence en préfecture ▲

Sécurité renforcée dans les établissements scolaires

Conformément à l'instruction interministérielle du 29 juillet 2016, des mesures visant à améliorer et à renforcer la sécurité dans les écoles du département ont été prises dès la rentrée 2016. Sous l'autorité du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, et en relation avec le Préfet, la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) chargée du département des Alpes-de-Haute-Provence a œuvré à leur bon déploiement au sein des espaces scolaires du 1er degré.

La priorité a été donnée à l'élaboration et à la diffusion d'un tableau de bord « sécurité » permettant le recensement trimestriel de certaines informations indispensables concernant chaque école du département. Parmi elles, peuvent être mentionnées la réalisation des trois exercices de simulation sur l'année scolaire dont un exercice « attentat-intrusion » à effectuer avant les vacances d'automne, l'attention portée au caractère opérationnel du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et l'identification des facteurs de vulnérabilité (accès isolés, façades exposées, abords sous surveillance...) fixant le degré d'urgence des travaux à effectuer. Par ailleurs, dans chaque commune

sont organisées des réunions tripartites associant le directeur d'école, la mairie et les forces de sécurité (police ou gendarmerie) et de secours.

Il convient de mentionner que sur les 161 écoles publiques et privées du département, toutes ont alimenté cette base de données entre le premier et le second trimestre, ce qui constitue un motif de satisfaction. Par ailleurs, l'administration a pu orienter sa vigilance sur les 35 écoles dont l'indice de vulnérabilité s'avèrait particulièrement élevé.

Parallèlement, une cellule de gestion de crise a été mise en place au sein de la DSDEN impliquant la création d'un annuaire comportant, entre autres, l'ensemble des numéros de téléphones mobiles des directeurs d'école afin de les informer en cas d'alerte. L'exercice départemental « attentat-intrusion » réalisé le 12 décembre 2016 au collège de Sainte-Tulle a permis de préparer au mieux les équipes et de vérifier l'efficacité de cette cellule.

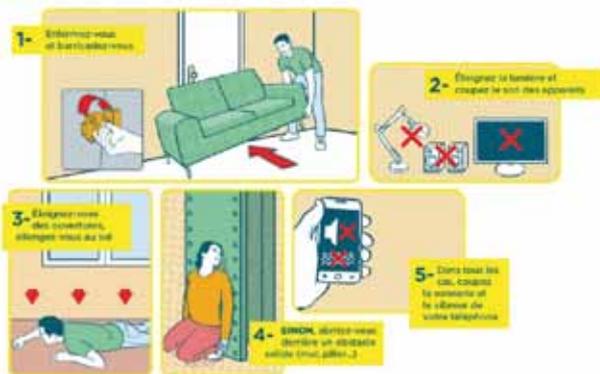
Enfin, des initiatives ont été prises en matière de sensibilisation aux gestes qui sauvent (GQS) et de formation aux premiers secours dans les écoles. Depuis septembre 2016, la DSDEN a mis en place des formations destinées aux professeurs exerçant dans les 40 écoles définies comme prioritaires (critères de vulnérabilité et de localisation). Les personnels ont été ou seront formés selon le module standard de formation de deux heures, prolongé d'une heure complémentaire. A ce jour, près de 30% des enseignants ont déjà pu être formés aux GQS.

Cette campagne d'initiation aux gestes qui sauvent a été élargie à l'ensemble de la population. Organisée en partenariat avec la direction départementale des Services d'Incendie et de Secours, la Direction des Services Départementaux de l'éducation Nationale, la Croix Rouge, la protection civile et les collectivités locales, elle a donné lieu à des séances d'initiation gratuites de 2 heures.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

2/ SE CACHER



VIGILANCE

- En cas d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les Forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous êtes dans un lieu, reportez les services de secours

ATTENTION

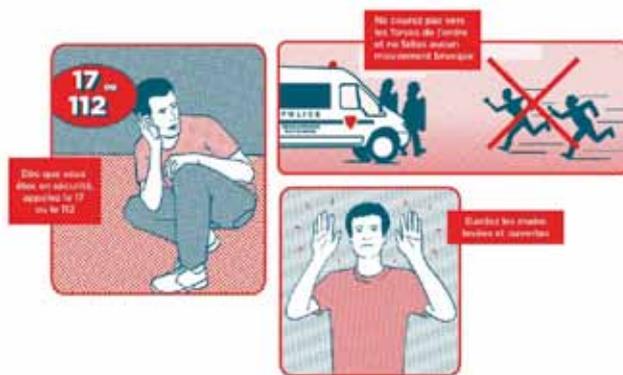
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, adressez les comptes à l'État, à la Préfecture et à la Gendarmerie

Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gouv.fr

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

3/ ALERTER ET CRIER AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- En cas d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les Forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous êtes dans un lieu, reportez les services de secours

ATTENTION

- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, adressez les comptes à l'État, à la Préfecture et à la Gendarmerie

Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gouv.fr

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER



VIGILANCE

- En cas d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les Forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous êtes dans un lieu, reportez les services de secours

ATTENTION

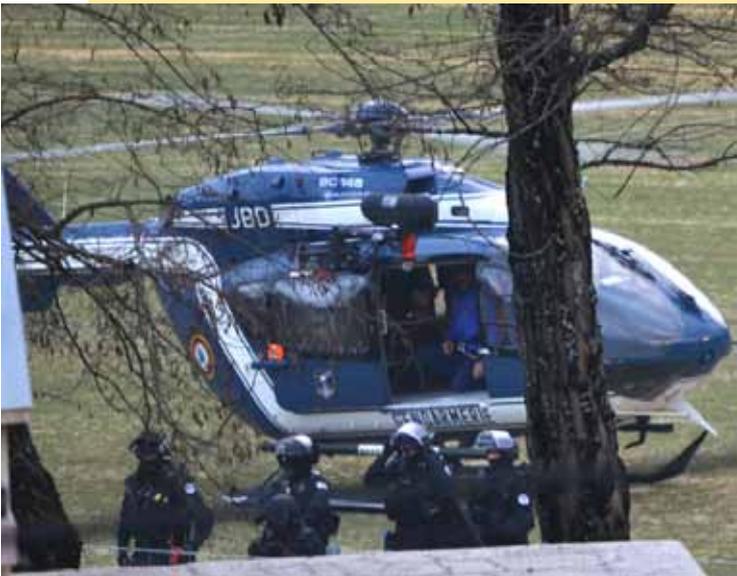
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, adressez les comptes à l'État, à la Préfecture et à la Gendarmerie

Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gouv.fr

FOCUS sur l'exercice « attentat intrusion » au collège de Sainte-Tulle

Une préparation à la lutte contre le terrorisme a donné lieu en décembre 2016 à un exercice en taille réelle, exercice simulant un attentat terroriste dans le collège «Pierre Girardot» à Sainte-Tulle, organisé par la préfecture en partenariat avec la DSDEN. Le but de l'exercice était de tester la réponse ORSEC du département des Alpes-de-Haute-Provence et de l'Etat-Major Interministériel de Zone de Défense et de Sécurité Sud face à une telle crise majeure. Il s'agissait aussi d'évaluer le réseau, les procédures d'alerte, la réaction des professeurs, la réactivité et les délais d'intervention des services départementaux de secours et des renforts extérieurs dans la prise en charge de nombreuses victimes ainsi que la coordination de l'ensemble des services

intervenant dans une telle situation et la gestion de la communication.



FOCUS Le développement d'un Système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

A la suite des attentats survenus en France en janvier et novembre 2015, une application mobile d'alerte des populations sur smartphone «SAIP» a été développée et est disponible depuis le 8 juin 2016. Cette application permet d'être alerté via notification sur le téléphone en cas de suspicion d'attentat. Elle délivre également des conseils comportementaux et des consignes à respecter aux habitants.



Poursuite de la lutte contre l'insécurité routière

Une accidentologie en hausse sur les routes bas-alpines en 2016

L'année 2016 a été marquée par une augmentation du nombre d'accidents corporels : 162 (+22 par rapport à 2015) et des blessés : 218 (+33) ainsi que par une hausse du nombre de personnes décédées : 26 (+4 par rapport à 2015). La part des accidents impliquant un deux-roues motorisé est toutefois en baisse par rapport à l'année 2015 (27,2 % contre 40,7 % en 2015). Ces usagers restent statistiquement surreprésentés et de nouvelles obli-

gations sécuritaires à leur attention sont intervenues en 2016 (détention obligatoire du gilet de haute visibilité et port des gants certifiés CE).

La vitesse excessive (40 % des accidents), le non-respect des règles de priorité (20 % des accidents) et la conduite sous l'effet de psychotropes (alcool dans 19 % et produits stupéfiants dans 9 % des cas) demeurent les principaux facteurs accidentogènes. En outre, le non-respect des règles de circulation et certains comportements à risques sont encore à l'origine de nombreux accidents.



Une mobilisation soutenue sur tous les fronts

Les opérations de contrôles ont permis de sanctionner 600 situations d'alcoolémie positive, 323 consommations de stupéfiants, 6820 excès de vitesse. Par ailleurs, les radars fixes, dont 9 ont été mis en double-sens au cours du 2nd semestre, ont flashé à 46 700 reprises, contre 19 166 en 2015.

Contrôle
routier



Sur le terrain de la prévention, de nombreuses actions se sont déclinées tout au long de l'année dans le département ciblant prioritairement un jeune public. Le plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR) a ainsi permis de financer en 2016, 51 projets multi-partenariaux soutenus à hauteur de 39 000 €. Parmi les plus significatifs on peut citer la journée de sécurité routière «trajectoire de sécurité à moto» qui s'est déroulée le 22 mai à Digne-les-Bains. Un certain nombre d'interventions ont également été effectuées en milieu scolaire.



Contrôle routier ▲



▲ Travaux de sécurisation réalisés sur la RN 85

Concernant la sécurisation des routes nationales des Alpes-de-Haute-Provence, plusieurs chantiers importants réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat ont abouti en 2016. Sur la route nationale 85, la section Malijai/Mallemoisson a été sécurisée, le pont des Duyes a été refait et élargi alors qu'un rond-point a été réalisé sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban. Sur la route nationale 202, un plan d'amélioration d'itinéraire a été réalisé. Le montant de l'investissement global réalisé par l'Etat est de 5,6 M€.

Protéger les populations contre les risques

La prévention face aux risques naturels et technologiques

Le travail de planification des risques a été poursuivi en 2016 avec notamment :

En matière de risques naturels majeurs :

- 5 nouveaux plans de prévention de risques naturels (PPRN) monorisques ont été approuvés sur les territoires des communes d'Aubenas-les-Alpes, Céreste, Dauphin, Puimoisson, Saint-Michel-l'Observatoire, et l'approbation d'un PPRN multirisques sur la commune de Manosque, ce qui porte à 76 le nombre de PPRN approuvés dans le département dont 3 sont actuellement en révision (Riez, Villeneuve et Valensole) et 2 sont également prescrits (Mézel et Le Castellet),

- 8 Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ont été élaborés par les maires portant le nombre total de PCS réalisés à 132 sur 198 dans le département. 7 PCS obligatoires ont également été élaborés portant le nombre total de PCS réalisés à 73/79.

- Préparation aux événements méditerranéens : la campagne pluies intenses «méditerranéennes» a été déclinée dans le département par le Préfet afin de présenter aux élus les bons comportements à adopter en cas d'alerte ainsi que les mesures de prévention à mettre en œuvre. Pour ce faire, plusieurs réunions ont été organisées. La commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) s'est réunie le 22/07/16, une réunion avec l'ensemble des maires du département s'est tenue le 29/07/16

ainsi que des réunions dans chacun des arrondissements en septembre et octobre 2016.

Des réunions ont également été organisées à l'attention des exploitants de campings. En cas d'émission d'un bulletin d'alerte pluie de niveau orange par Météo France, les campings à risque situés à proximité de certains cours d'eaux et non dotés de système d'alertes et/ou de prévisions efficaces sont systématiquement évacués, et les plans communaux de sauvegardes activés. Il a été procédé à l'évacuation du camping municipal de Saint-André-les-Alpes en septembre 2016.

- Révision du PDPFCI (Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies)

En matière de risques technologiques :

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) Géosel/Géométhane a été approuvé parallèlement à l'élaboration de son Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Le PPI de l'établissement ARKEMA à Château-Arnoux-Saint-Auban a quant à lui été finalisé parallèlement à l'élaboration de son PPRT.

L'optimisation de la préparation de la gestion des crises :

Afin de tester l'efficacité des plans élaborés et la réactivité des services, 7 exercices de sécurité civile ont été organisés en 2016, suivis d'un retour d'expérience :

- exercice de simulation d'une avalanche sur la com-

mune d'Allos

- exercice simulant une «intrusion» dans le collège du Mont d'Or à Manosque
- exercice «évacuation» d'un camping suite à une alerte inondation
- exercice dans le cadre national «Alertex» simulant des attaques du territoire national se traduisant par des effets variés (nuage radioactif, gaz toxique, ..)
- exercice GRT-Gaz simulant une fuite de gaz sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban
- exercice de sécurité dans le tunnel de la Baume (A51).



Exercice Arkéma



▲ Exercice de simulation d'une avalanche sur la commune d'Allos



Accident de camion dans lac de Castillon ▲

La gestion de crises en 2016

Les services de l'État ont eu à gérer plusieurs crises en 2016 parmi lesquelles on peut citer :

- Accident d'un camion transportant des déchets ménagers dans le lac de Castillon le 4 janvier 2016. De lourds moyens ont été engagés et afin d'éviter tout risque de pollution liée à la cargaison du camion, des barrages flottants ont été installés sur zone.
- Effondrement d'un talus sur la commune de Prads-Haute-Bléone. Cet effondrement a nécessité l'ouverture d'une piste dans le lit de la Bléone afin de désenclaver la commune. D'importants travaux de sécurisation du talus ont été entrepris (plus de 4 000 m³ de matériaux ont été évacués) et ont permis l'ouverture de la voie définitive le 15 novembre.



Effondrement d'un talus sur la commune de Prads Haute-Bléone ▲

- Crise des hydrocarbures du 23 mai au 2 juin. Le blocage de plusieurs centres de production et de distribution d'hydrocarbures a entraîné la fermeture de 25 des 60 stations-services du département et a nécessité la mise en place d'une cellule de crise.

- Un épisode de pluies soutenues intervenues sur la période du 21 novembre au 25 novembre qui a placé le département en vigilance orange «orages, pluies et inondations» par Météo France ainsi que le placement en vigilance orange de la rivière du Var par le service de Prévision des Crues de Méditerranée. 9 communes ont déposé une demande de reconnaissance de catastrophes naturelles (5 ont reçu un avis favorable) et 19 communes ont fait une demande au Fonds de Solidarité (12 ont été éligibles).

FOCUS : Cérémonie d'hommage aux victimes du crash de l'airbus A320 de la Germanwings

Une cérémonie d'hommage aux victimes du crash de l'airbus A320 de la Germanwings s'est tenue les 24 et 25 mars 2016 sur la commune de Prads Haute-Bléone. Plus de 600 membres de familles, proches et amis des victimes ont fait le déplacement. Afin que la cérémonie se déroule dans les meilleures conditions possibles, un comité opérationnel de défense (COD) et un poste de commandement opérationnel (PCO) ont été ouverts les deux jours.



FOCUS : sur l'activité de contrôle des services de l'État concourant à la protection des personnes

- 258 visites périodiques des établissements recevant du public (ERP).
- 4380 contrôles sanitaires sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et de loisirs dont 2453 sur le réseau public, 302 sur le réseau privé et 1162 sur les eaux de baignade.
- 230 contrôles d'établissements dans le cadre de l'opération interministérielle vacances (OIV) aux fins de vérification de la loyauté des pratiques commerciales, de la qualité et de la sécurité des produits et des services notamment dans le secteur de la restauration, des hébergements de vacances, sur les marchés de plein air et lors de manifestations festives.
- 726 établissements contrôlés dans le cadre de la surveillance des établissements intervenant dans la chaîne alimentaire ayant donné lieu à 160 avertissements, 27 mises en demeure, 11 procès-verbaux et 45 opérations de saisie vétérinaire sur produits alimentaires (500 kg).
- 63 contrôles réalisés dans les centres d'accueil collectifs de mineurs.
- 96 établissements sportifs contrôlés ainsi que 236 éducateurs sportifs.
- Augmentation du tonnage contrôlé en abattoir.

Secourir les populations

Bilan opérationnel départemental des centres de secours : une activité opérationnelle toujours soutenue

En 2016, les centres de secours des Alpes-de-Haute-Provence ont réalisé 18 026 sorties de secours pour 13 215 interventions. Ces 13 215 interventions se répartissent de la façon suivante : 9 687 interventions au titre du service

aux personnes, 1 120 pour des accidents sur la voie publique et 1 093 au titre de l'incendie.

Les centres de secours du 04 sont également intervenus en soutien lors des épisodes de feux (7 dans les Bouches-du-Rhône / 3 dans le Var) et en soutien lors des attentats de Nice.

En outre, le département a connu 24 alertes intempéries (dont 3 niveaux 4/5 pour le risque avalanche).



Sécurité en montagne

Au titre de l'année 2016, 301 opérations de secours en montagne (contre 193 en 2015) ont permis de porter assistance à 357 personnes (contre 241 en 2015). 24 opérations de secours ont été menées par des caravanes terrestres, souvent de nuit ou dans des conditions météorologiques très défavorables et 275 opérations ont été réalisées avec le soutien de l'hélicoptère de la section aérienne de la gendarmerie à Digne-les-Bains. 3 autres opérations de secours ont été réalisées avec le soutien de l'hélicoptère de la sécurité civile.

La randonnée pédestre reste l'activité la plus importante en termes de secours, mais 2 activités connaissent une augmentation des interventions des secours : le VTT (liée à l'augmentation des pratiquants) et le parapente (liée au facteur combiné de pratiquants inexpérimentés et de mauvaises conditions météo).





L'Etat soutient l'emploi et l'économie



Situation de l'emploi : l'amorce d'une reprise

En 2016, la situation de l'emploi dans le département a bénéficié de l'accélération de l'activité économique nationale. Le taux de chômage a ainsi connu une baisse notable par rapport à 2015 pour s'établir à la fin du quatrième trimestre 2016 à 11,6% de la population active du département [sensiblement au-dessus du taux régional (11,4%) et du taux national (9,7 %)].

Concernant les demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) la tendance est également à la baisse sur l'année (-0,2%) pour s'établir à 10170 personnes. On peut noter que cette baisse est particulièrement marquée pour

les moins de 25 ans (-2,4%). La situation pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans reste difficile même si leur augmentation est au ralenti depuis 1 an.

Concernant le niveau de l'emploi, celui-ci est en hausse de 2,8% avec un total de 29 154 salariés à la fin décembre 2016 toutes activités confondues et représente :

- 6 252 salariés dans le secteur de l'industrie ;
- 3 716 salariés dans le secteur de la construction ;
- 19 100 salariés dans le secteur tertiaire.

Une mobilisation constante pour l'emploi

Pour les services de l'État, cette mobilisation se concrétise notamment par la mise en œuvre de dispositifs adaptés au public le plus vulnérable et le plus éloigné de l'emploi.

Une attention particulière portée au jeune public

■ **L'accompagnement des jeunes pour l'accès et le retour à l'emploi par la mission locale des Alpes-de-Haute-Provence** : acteur essentiel et actif la mission locale d'insertion (MLI 04) a accompagné en 2016 3585 jeunes dans le département dont près d'un tiers au titre d'un nouvel accueil (1073). Parmi eux, 426 jeunes sont issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville à Manosque (265 jeunes) et à Digne-les-Bains (161 jeunes), alors que 959 jeunes sont issus des 151 communes classées en Zone de Revitalisation Rurale du département. On note également que 211 jeunes sont entrés en accompagnement renforcé au titre du Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale, 52 jeunes en parrainage et 400 jeunes ont été orientés par Pôle Emploi en suivi délégué par la Mission Locale.

■ **Le développement des formations en alternance** : 1024 contrats en alternance ont été conclus en 2016 dont 731 contrats d'apprentissage et 293 contrats de professionnalisation.

contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. En 2016, 197 emplois d'avenir ont été prescrits dans le département. Ces contrats sont à 81 % des CDI ou des CDD de 36 mois. La durée de l'aide de l'État est de 3 ans maximum et représente un engagement financier de l'État de 5 millions d'euros.

Parmi ces 197 emplois d'avenir :

- 70 ont été signés avec les employeurs du secteur marchand ;
- 5 par des groupements d'employeurs ;
- 102 avec des collectivités territoriales et des associations ;
- 44,88 % de leurs bénéficiaires viennent de communes situées en Zone de Revitalisation Rurale ;



Réunion emploi d'avenir à Draix ▲

- 8,29 % sont issus des Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- L'équilibre des genres est pratiquement atteint avec 52 % d'hommes et 48 % de femmes.

■ **Les emplois d'avenir : un intérêt confirmé pour le dispositif**. Mis en place en 2012, l'emploi d'avenir est un

Plus d'un million d'euros consacré aux travailleurs handicapés

L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés a bénéficié en 2016 d'une mobilisation financière d'un peu plus d'un million d'euros. Cette mobilisation financière se répartit de la manière suivante :

- 66,43 équivalents temps plein (ETP) en aides au poste ont été attribués à 4 entreprises du département représentant une aide financière de 930 908 € (Une subvention spécifique de 113 478 € vient s'ajouter à ces aides) ;

- Une action « plan régional d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés » d'un montant de 12 500 € a été mise en place pour répondre aux besoins spécifiques du territoire bas-alpin ;

- 227 contrats uniques d'insertion (+30 %) ont bénéficié à des personnes en situation de handicap dont 212 contrats d'accompagnement dans l'emploi et 15 contrats initiatives emploi soit une part respective de 21% et de 12% des contrats prescrits ;

Les demandeurs d'emploi en situation de handicap ont par ailleurs bénéficié de 15 emplois d'avenir dont 3 renouvellements.

71 personnes handicapées ont été accueillies par les structures d'insertion par l'activité économique dont : 16 dans les associations intermédiaires ; 34 dans les ateliers chantiers d'insertion, 1 en entreprise d'insertion, 20 dans les entreprises de travail temporaire d'insertion.

Des mesures variées pour développer et sauvegarder l'emploi

Le dispositif embauche PME, une des mesures phare du plan d'urgence contre le chômage en 2016

Ce dispositif permet à chaque entreprise ou association qui a engagé un nouveau salarié rémunéré jusqu'à 1 900 € brut mensuel de bénéficier durant les 2 premières années du contrat, d'une prime trimestrielle de 500 €, soit 4 000 € au total.

Les contrats visés sont les CDI et CDD ou contrat de professionnalisation d'une durée égale ou supérieure à 6 mois. Ce dispositif a été décliné au niveau départemental par l'unité départementale de la DIRECCTE-PACA.

Un dispositif alternatif aux licenciements économiques : l'activité partielle

L'activité partielle est un outil de prévention des licenciements économiques qui permet de maintenir les salariés dans l'emploi afin de conserver des compétences, voire de les renforcer, lorsque l'entreprise fait face à des difficultés économiques conjoncturelles.

Son principe consiste à compenser la perte de revenu occasionnée pour le salarié du fait de la réduction de son temps de travail en deçà de la durée légale, et ce dans la limite de 1 000 heures par an et par salarié.

Elle a concerné en 2016 dans les Alpes-de-Haute-Provence 37 entreprises. 126 876 heures, pour 281 salariés, ont été autorisées pour 18 553 heures indemnisées.

Une augmentation en 2016 du nombre de contrats unique d'insertion (CUI)

Le contrat unique d'insertion (CUI) associe formation et/ou accompagnement professionnel pour son bénéficiaire et aide financière pour l'employeur. Il vise à faciliter l'embauche des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi : chômeurs de longue durée, seniors et bénéficiaires du RSA. Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) s'applique au secteur non marchand. Le contrat initiative emploi (CUI-CIE) concerne le secteur marchand.

En 2016, 1138 Contrats Uniques d'Insertion ont été signés dans le département (soit une augmentation de 10% par rapport à 2015) : 980 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) et 158 Contrats Initiatives Emploi (CUI-CIE).

Par ailleurs, une mobilisation financière de l'Etat de plus de 5,95 M€ ainsi qu'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) entre l'Etat et le Conseil Départemental ont permis le cofinancement de 130 CAE (125 en 2015) et 30 CIE (15 en 2015) destinés aux bénéficiaires du RSA.



Poursuite du suivi de la mise en œuvre des Conventions de revitalisation

● Fonds Moyenne Durance

D'un montant d'un million d'euros, le fonds vise à financer des projets créateurs d'emplois sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Moyenne Durance, avec un effet levier de 1 € de subvention pour 4 € de prêt bancaire. Les subventions ne sont définitivement acquises que si les objectifs de créations d'emplois sont atteints dans un délai de trois ou cinq ans, les porteurs bénéficiaires étant tenus de rembourser leur subvention s'ils venaient à ne pas atteindre leur objectif. En avril 2016, le comité local de sélection a émis un avis favorable pour subventionner un projet (l'Auberge des Galets à Peyruis : hôtel-restaurant ; 40 000 € pour la création de 5 emplois).

Par ailleurs, lors de sa réunion du 19 septembre 2016, le comité a examiné la situation des entreprises ayant bénéficié d'une subvention les années précédentes, pour vérifier qu'elles avaient atteint les objectifs de création ou de maintien d'emplois sur lesquels elles s'étaient engagées : 3 attributions définitives et un remboursement partiel ont été décidés.

● Convention SANOFI

Signée le 29 novembre 2013 entre l'État, Sanofi Aventis France et Sanofi Développement, au titre de 2016, il a été décidé d'attribuer les aides suivantes :

Aides indirectes :

Le cabinet Geolink a bénéficié d'une subvention pour une mission de prospection découpée en deux tranches :

- une tranche ferme de 12 mois pour un montant de 30 000 €
- une tranche de 6 mois supplémentaires pour un montant de 14 400 €, conditionnée aux résultats obtenus lors de



Sanofi sisteron ▲

la première tranche.

Le cabinet s'engage à présenter quinze projets d'implantation qualifiés lors de la première tranche de la mission.

- la Société d'Economie Mixte de Sisteron a bénéficié de 42 826 € pour financer les études du nouvel hôtel d'entreprise.

Aides directes (prêts participatifs) :

Le comité d'engagement a décidé d'allouer respectivement :

- aux sociétés Amexbois /Install'Ex, un prêt de 80 000€ pour l'aide à la création de 4 emplois ;
- aux sociétés Bricoplan et ACDM, un prêt de 80 000€ pour l'aide à la création de 4 emplois ;
- à la société Alpes Durance Granulés (société en cours de création) un prêt de 60 000€ pour l'aide à la création de 3 emplois, sous différentes réserves ;
- et à la société CONTADOUR & BIO un prêt de 40 000 € pour la création de 2 emplois.

Accompagner les entreprises

Une réponse adaptée aux mutations économiques

● Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPEC-T) : des actions de GPEC territoriales ont été menées sur le département : mise en œuvre d'une plateforme RH& action sur la qualité des emplois saisonniers du tourisme.

● Une dizaine d'entreprises du département a pu bénéficier cette année du Fonds national pour l'emploi qui intervient pour participer aux plans de formation professionnelle des entreprises.



Conférence de presse pacte de responsabilité ▲

Un contrat pour la mixité professionnelle pour encourager l'égalité homme/femme

Ce contrat a été signé avec les Laboratoires M&L (groupe l'Occitane) et a pour but de financer des plans d'actions exemplaires en faveur de l'égalité professionnelle ou des mesures permettant d'améliorer la mixité des emplois. Dans cette entreprise, l'État s'est aussi engagé financièrement à hauteur de 7 000 € pour la formation au leadership des cadres féminins à haut potentiel, afin de promouvoir des femmes dans des postes d'encadrement supérieur.



Signature du contrat pour la mixité professionnelle avec le groupe l'Occitane ▲

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (C.I.C.E.) : 55,9 millions d'euros de créance

Le crédit d'impôt compétitivité et emploi, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, a pour objectif d'améliorer la compétitivité des entreprises en diminuant le coût du travail.



Au 31/12/2016, 3 799 entreprises du département ont bénéficié de 55,9 millions d'euros de créances au titre de l'année 2015 (pour mémoire, 3 311 entreprises bénéficiaires de 17,6 millions d'euros au titre de 2014).

Par ailleurs, la créance de CICE constatée par l'entreprise peut faire l'objet d'un préfinancement bancaire. A ce titre,

pour améliorer sa trésorerie, l'entreprise peut céder sa créance de CICE à un établissement de crédit. Ce dispositif du préfinancement a permis de verser 751 589 € à 19 entreprises du département au titre du CICE 2015, et 478 025 € à 14 entreprises au titre du CICE 2016.

Une synergie des services de l'État (DDFIP, URSSAF) au service des entreprises en difficulté

La Commission des Chefs des Services Financiers, fait intervenir les créanciers publics (DDFIP, URSSAF, RSI, ...) afin d'agir au plus près des entreprises lorsqu'elles font face à des difficultés conjoncturelles impactant leur trésorerie et menaçant leurs emplois. En 2016, 50 emplois ont été sauvegardés grâce à l'octroi par la CCSF de 4 plans de paiement échelonnés pour une dette publique totale de 611 192 €.

Soutenir les projets d'investissement des collectivités par des leviers financiers

En 2016, le soutien financier de l'Etat à l'investissement public ne s'est pas relâché, puisque près de 12 millions d'euros ont été distribués pour soutenir les projets des communes et de leurs groupements.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR): une dotation en constante augmentation depuis sa création

Le montant de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) accordée pour 2016 s'élève à 7 339 143 €, soit une hausse de 0,92 % (+ 67 136 €) par rapport à 2015.

Ainsi, globalement, l'enveloppe est passée de 4,85 M€ en 2010 à 7,34 M€ en 2016 correspondant à 26 139 035 € de travaux subventionnés.

157 dossiers ont été financés en 2016 (soit 68,86 % des demandes), dont 18 déposés par des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et 139 par des communes (dont 17 de plus de 2 000 habitants).

Parmi ces dossiers financés on peut citer :

- La construction d'une école maternelle intercommunale au Castellet par le SIVU de regroupement pédagogique de la Rive Droite du Rancure (300 000 €)
- La construction d'un hôtel d'entreprises par la Communauté de communes de Haute-Provence (250 000 €)
- L'aménagement des espaces publics de la Resquillette – tranche n°1 – à Peyruis (150 000 €)
- La seconde tranche de la maison de santé de Digne-les-Bains (135 209 €)
- La réhabilitation du complexe sportif évolutif couvert de Forcalquier (133 064 €).

Un nouveau fonds pour relancer l'investissement local

Créé par la loi de finances 2016 et doté sur le plan national d'une enveloppe de 1 milliard d'euros, le fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) est destiné à aider les collectivités dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics.

En 2016, 8 projets départementaux ont bénéficié de plus de 3 829 776 euros au titre des grandes priorités d'investissement (enveloppe 1) et du développement et revitalisation des centres-bourgs (enveloppe 2) :

- 79 943 € alloués à la commune de Cruis pour la création d'une boulangerie - pâtisserie ;
- 1 000 000 € alloué à la commune de Sisteron pour la requalification des espaces publics et la mise en valeur du centre ancien ;
- 500 000 € attribués à la ville de Digne-les-Bains pour la rénovation thermique du palais des congrès ;
- 200 000 € attribués à la ville de Manosque pour la mise aux normes des écoles.

Travaux de rénovation thermique du palais des congrès de Digne-les-Bains



Contrat de Plan État Région 2015-2020

Au titre du 5^{ème} axe du CPER PACA 2015-2020 «assurer un développement équilibré des territoires» dit volet territorial, l'ensemble de la dotation du département pour 2016 (357 000 €) a été consommée.

Par ailleurs, 4 projets départementaux particulièrement structurants ont été programmés :

- 17 424 € pour la création d'une brasserie à Auzet
- 300 000 € pour la rénovation thermique et la restructuration du palais des congrès de Digne-les-Bains.
- 10 776 € pour l'aménagement de la maison de santé de Digne-les-Bains
- 28 800 € à la commune de Digne-les-Bains pour la réalisation d'une étude de centralité à Digne-les-Bains.



Travaux Divers d'Intérêt Local (enveloppe parlementaire)

Au titre du TDIL 59 opérations départementales ont bénéficié de 470 254 € correspondant à 5 585 374 € de travaux subventionnés. Parmi les projets notables subventionnés on peut citer la création d'une rampe d'accès à l'école des Plantiers à Manosque.

Convention Interrégionale du massif des Alpes

Dans le cadre de la CIMA 2015-2020, 27 projets ont été co-financés en 2016 dans le département pour un montant total de subvention de 740 886 €. Parmi les projets notables subventionnés on peut citer : la rénovation de la salle d'escalade de Barcelonnette, la pico-centrale hydroélectrique du val d'Oronaye.



▲ Brasserie d'Auzet



Pico-centrale hydroélectrique ▲
du val d'Oronaye



Inauguration de la maison de ▲
santé de Digne-les-Bains



L'Etat soutient les
territoires de façon
durable



Aménager le territoire

Qu'ils soient urbains ou ruraux, les territoires sont tous confrontés à de nouveaux enjeux et défis. Aux contrats de ville nouvelle génération, se sont rajoutés en 2016 les contrats de ruralité. Deux catégories de contrats pour que l'ensemble du territoire soit couvert par des solutions adaptées.

Les contrats de ville en 2016

La mise en place d'instances de démocratie participative

Initiés par la réforme de la politique de la ville, les conseils citoyens dans les quartiers prioritaires ont été mis en place en 2016, un à Digne-les-Bains et deux à Manosque. Leurs membres sont associés à l'examen des dossiers déposés dans le cadre du contrat de ville. L'animation des conseils citoyens a été assurée, à Digne-les-Bains, par le conseil de développement du pays dignois (fin de mission en décembre 2016) et, à Manosque, par l'association Chouf Chouf et l'adulte-relais recruté par la DLVA.



▲ Visite officielle du Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports à Manosque ▼



Un soutien spécifique de 260 000 € en faveur des habitants des quartiers prioritaires

260 000 € ont donc été alloués en 2016 au financement d'actions bénéficiant aux habitants de ces 3 quartiers prioritaires, dont 108 000 € pour le contrat de ville de Digne-les-Bains [prioritairement dans les domaines de l'emploi (37 % des crédits), du lien social (24 %), du cadre de vie (14 %), de la santé (11 %) et de l'éducation (10 %)] et 152 000 € pour

les 2 contrats de Manosque [prioritairement dans les domaines de l'éducation (43 %), de l'emploi (24 %), du cadre de vie (14 %), du lien social (9%) et de la culture (8 %)].



Un quartier retenu au titre des opérations d'intérêt régional de rénovation urbaine

Le quartier «Arc Serrets-Plantiers-Aliziers» à Manosque a été sélectionné par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) au titre des opérations d'intérêt régional. Les services de l'Etat ont accompagné la ville de Manosque sur la méthodologie et dans les travaux de préparation du protocole de préfiguration de cette opération.



Les Contrats de ruralité : un nouveau dispositif en faveur de la ruralité



Ce contrat est une déclinaison locale, un document intégrateur des mesures des Comités interministériels aux ruralités (CIR) et doit être appréhendé en fonction des bassins de vie afin de pouvoir traiter les dynamiques territoriales dans leur ensemble et accélérer la réalisation de projets



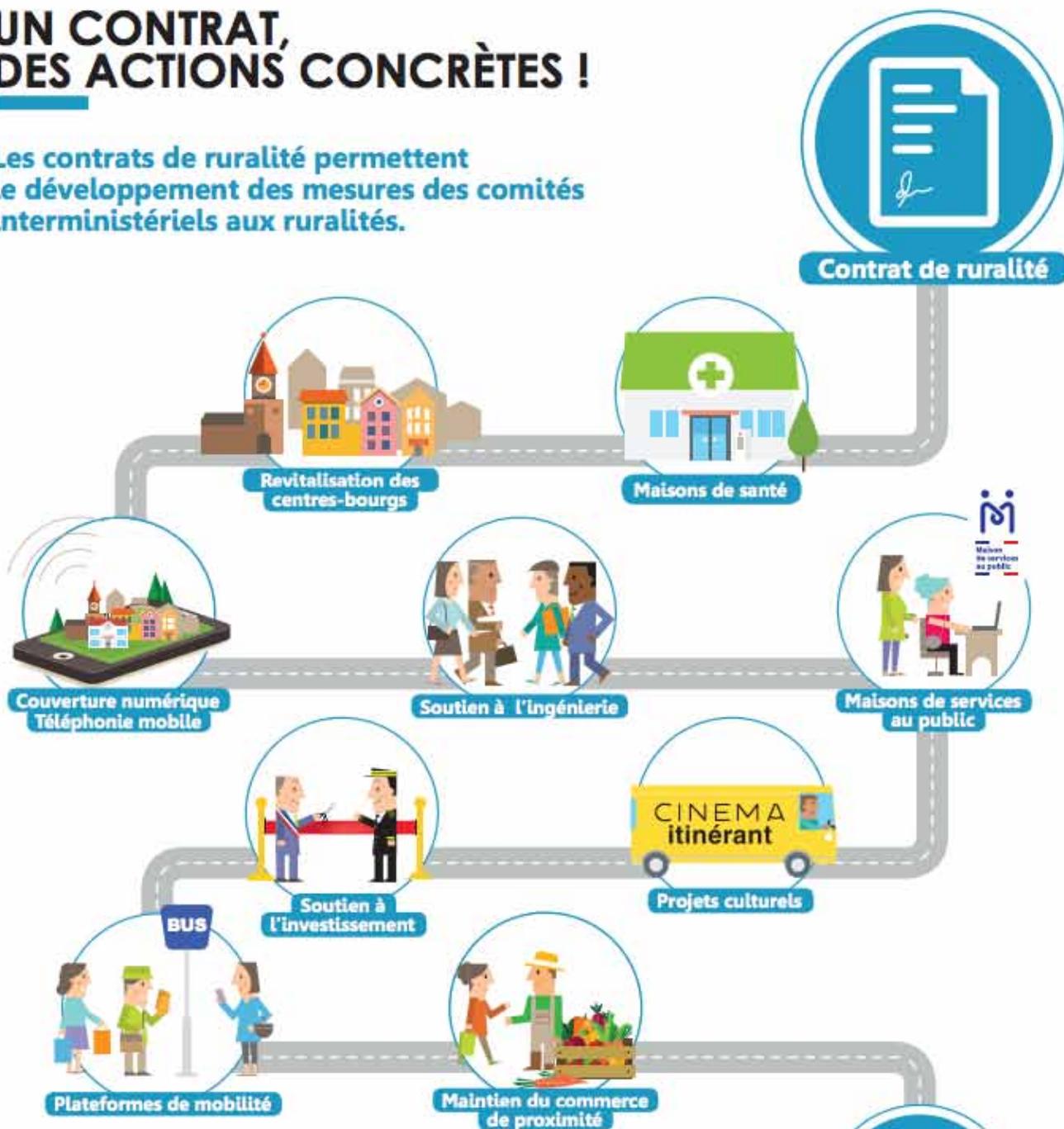
▲ Signature du contrat de ruralité avec la communauté de communes Alpes Provence Verdon

concrets au service des habitants et des entreprises. Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, un contrat a été signé le 12 décembre 2016 (le 1er de la région PACA) : il porte sur le territoire communautaire Alpes Provence Verdon et identifie 17 projets structurants, réalisables sur 6 ans, pour

un montant de plus de 6 millions d'euros d'investissement public. Les discussions avec les intercommunalités bas-alpines ont toutes débuté en 2016 en vue de conclure en 2017 plusieurs contrats de ruralité, destinés à renforcer les investissements des communes et des EPCI.

UN CONTRAT, DES ACTIONS CONCRÈTES !

Les contrats de ruralité permettent le développement des mesures des comités interministériels aux ruralités.



Découvrez plus d'actions sur territoires.gouv.fr



Ministère de
l'Aménagement du territoire,
de la Ruralité et des
Collectivités territoriales

Un maillage territorial structuré pour réduire les fractures territoriales

Ce maillage se fonde tout d'abord sur un rééquilibrage territorial et est accompagné de mesures spécifiques contre les fractures d'accessibilité aux services.

La refonte de l'intercommunalité : fondement du rééquilibrage du département....

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe », le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) des Alpes-de-Haute-Provence a fait l'objet d'une révision le 25 mars 2016 par arrêté du Préfet. Cette révision s'inscrit dans le mouvement engagé depuis plusieurs années visant à moderniser et simplifier l'organisation territoriale de la République en renforçant la compétitivité et la solidarité des territoires.

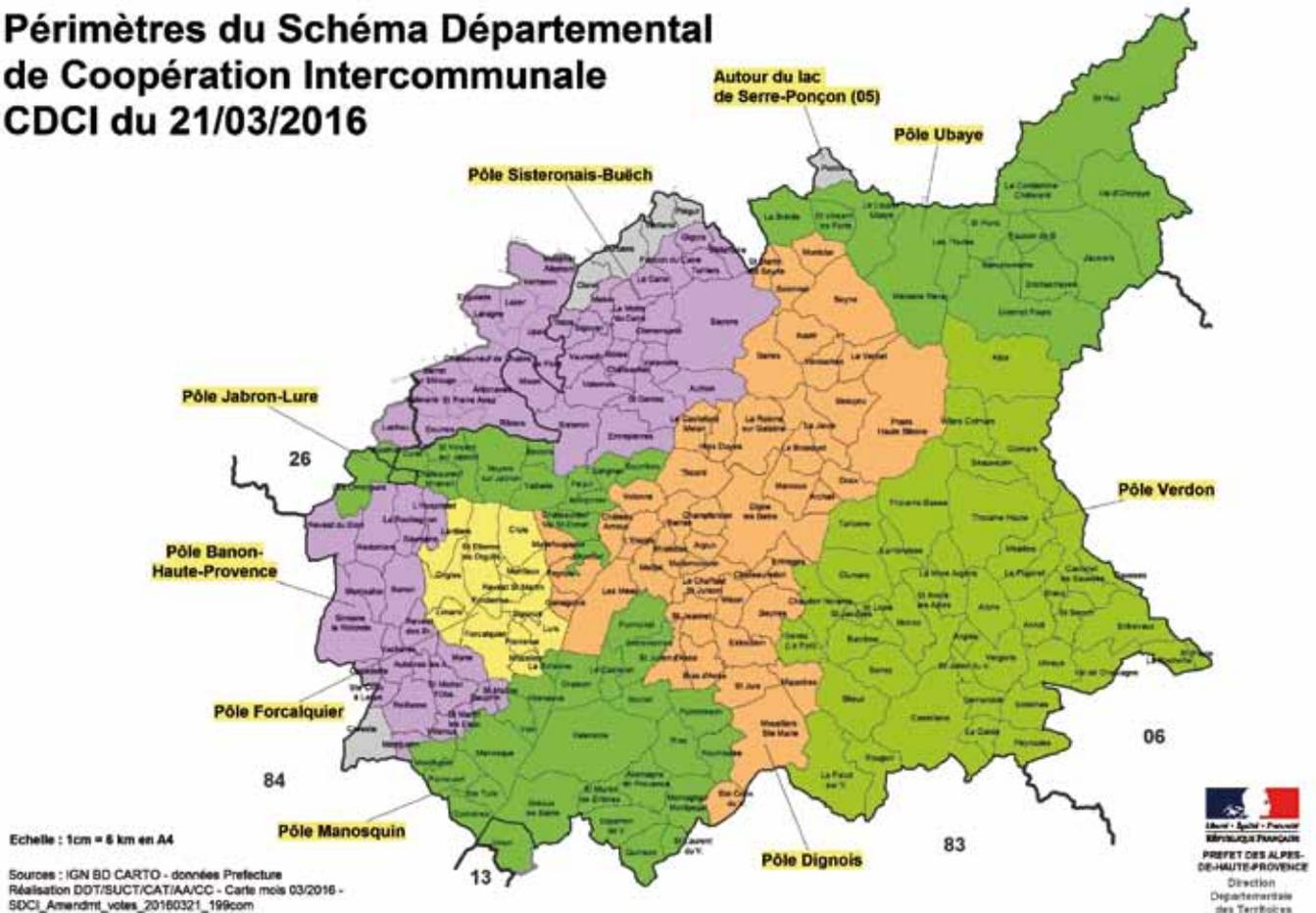
Cette révision a permis de définir l'ensemble des projets de périmètre des Etablissements Publics de Coopération

Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de faire émerger 8 pôles départementaux (Banon Haute-Provence, Digneois, Forcalquier, Jabron-Lure, Manosquin, Sisteronais, Ubaye et Verdon), comprenant 2 communautés d'agglomération et 6 communautés de communes.

De nombreuses concertations entre les élus et les services de la préfecture menées lors de chaque phase du projet ont été de nature à grandement faciliter l'acceptation primitivement difficile du processus. Sur le plan budgétaire, et de manière complémentaire, les services de la DDFIP et les comptables publics ont délivré, afin d'accompagner les collectivités dans le processus, de nombreux conseils sur l'harmonisation des procédures budgétaires et comptables. Les services ont produit également à la demande des collectivités concernées, plus d'une vingtaine d'études d'impact fiscal.

Cet important travail de refonte de la carte intercommunale a permis à travers l'émergence d'axes forts, de procéder à l'indispensable rééquilibrage du département tout en prenant en compte le bassin de vie et les contraintes physiques inhérentes au département.

Périmètres du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale CDCI du 21/03/2016



.....complété par la modification territoriale des arrondissements

Concomitamment à la révision du SDCI des Alpes-de-Haute-Provence et dans l'objectif d'une mise en cohérence des périmètres d'action des services préfectoraux et des nouveaux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), il a été procédé fin 2016 à la modification des limites territoriales des arrondissements de Forcalquier, Digne-les-Bains et Castellane.

La procédure visant à cette modification a été lancée à l'automne 2016, avec la consultation du président du conseil départemental, des maires des 31 communes concernées et des représentants du personnel de la préfecture et des sous-préfectures. L'aboutissement de ce projet, ancien dans son principe et effectif depuis le 1er janvier 2017, a nécessité, en amont, un important travail d'explications, de conviction et d'anticipation, et en aval, une large information et communication

Périmètres des arrondissements des Alpes-de-Haute-Provence au 1er janvier 2017



Lancement du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Prévu par l'article 98 de la loi NOTRe, le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) est élaboré conjointement par l'État et le Département et doit être arrêté par le Préfet avant le 31 décembre 2017. Défini pour 6 ans, il porte sur l'ensemble des services, qu'ils soient privés ou publics, destinés à être directement accessibles au public y compris par voie électronique. Concernant les Alpes-de-Haute-Provence, un phasage en 4 temps a été arrêté en vue de l'adoption du document. Le travail mené conjointement par les services du département et de l'Etat a permis de sélectionner et de définir la mission d'un prestataire chargé du travail d'inventaire, afin d'établir un diagnostic en lien avec les préoccupations des populations.

Déploiement des Maisons de Service Au Public

Les maisons de services au public (MSAP) ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales et périurbaines. En un lieu unique, les usagers – particuliers ou professionnels – sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : prestations sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accompagnement à l'entrepreneuriat, services postaux.... Les maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.



Les services de l'Etat accompagnent ces structures dans le cadre de la labellisation, du financement de leur fonctionnement, des mises en réseau des initiatives et des opérateurs désireux d'offrir une offre de proximité et de qualité à leurs usagers (CAF, Pôle emploi, MSA, PMI, La Poste, etc).

Le département des Alpes-de-Haute-Provence compte aujourd'hui 16 MSAP, réparties sur l'ensemble du territoire :

- 9 MSAP classiques
- 2 antennes,
- 4 MSAP postales dont 1 à Moustiers-Sainte-Marie créée en 2016,
- 1 MSAP « mixte ».



Lancement officiel du schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Un maillage des écoles correspondant au contexte territorial encouragé par les conventions de ruralité

Une convention de ruralité a été signée le 28 novembre 2016 avec la Ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche portant sur la volonté commune de l'État, du Département et des Associations départementales des maires et maires ruraux d'un maintien d'une offre pédagogique et éducative de qualité dans les territoires ruraux et de montagne. Cette convention pluriannuelle contractualise le regroupement et la mise en réseau des écoles, qui est une réponse pertinente à l'éparpillement des petites écoles et au recul de la démographie des élèves.



La lutte contre la fracture numérique

L'intervention de l'État qui est relayée par les services préfectoraux prend la forme de programmes et plans d'actions pluriannuels autour de deux axes principaux qui sont le déploiement du très haut débit et la résorption des zones blanches en téléphonie mobile.



Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence et à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt national, le plan France THD s'est concrétisé notamment par la signature, en mars 2016, par l'État, l'opérateur ORANGE, la ville de Digne-les-Bains et la communauté d'agglomération DLVA, d'une convention de programmation et de suivi de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné.

Dans le cadre de cette convention, ORANGE a prévu de déployer environ 32 000 prises fibre optique d'ici 2020, sur les territoires de 10 communes de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon situées dans les Alpes-de-Haute-Provence (Allemagne-en-Provence, Brunet, Esparron-de-Verdon, Gréoux-les-Bains, Manosque, Montagnac-Montpezat, Montfuron, Puimoisson, Saint-Martin-de-Brômes, Valensole) et sur le territoire de la commune de Digne-les-Bains.

Le soutien de l'État à la résorption des zones blanches en téléphonie mobile

Un programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile a été lancé en 2003, dans l'objectif d'apporter une couverture mobile à l'ensemble des centres-bourgs en « zones blanches » en téléphonie mobile. Il repose sur un partage de responsabilité entre les collectivités territoriales et l'État qui assurent le financement et la construction des infrastructures publiques (point haut/pylônes), et un engagement des opérateurs à installer leurs équipements et proposer des offres permettant la couverture mobile des centres-bourgs des communes.

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, particulièrement concerné par cette problématique en raison de sa géographie et de son caractère rural, ce programme a bénéficié depuis son lancement à une cinquantaine de communes.

En 2016, la commune de Turriers a été intégrée par arrêté ministériel dans la liste des communes en zones blanches « centre-bourg », la rendant éligible à un financement par le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) de 130 000 € (territoire de montagne).

Par ailleurs, le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 a décidé du lancement d'un nouvel appel à projets « couverture centre-bourg en téléphonie mobile ». Au terme d'une campagne de mesures sur le terrain, une quinzaine de communes du département ont signalé des situations d'absence totale de couverture les concernant. Autre mesure décidée par le comité interministériel aux ruralités : la création d'une plateforme de collecte et de traitement des problèmes de couverture dans les zones rurales dénommée « France Mobile ». Cette plateforme informatique accessible sur internet aux collectivités territoriales leur permet de signaler leurs difficultés, hors absence totale de couverture (couverture partielle, difficulté de réception.....) aux opérateurs pour qu'ils y apportent une solution.

Armoire fibre optique



FOCUS : Qu'est-ce qu'une zone blanche ?

Selon le protocole de l'ARCEP (autorité de régulation des communications et des postes) sont considérées comme zones blanches les communes dont le centre-bourg (entendu comme un cercle centré sur la mairie d'un rayon de 500 m) n'est couvert par aucun opérateur de réseau mobile, au terme des mesures. Sont considérées comme couvertes les communes dans lesquelles au moins 50 % des appels passés dans le centre-bourg sont « acceptables » ou parfaits pour au moins un opérateur de réseau mobile.

Favoriser la transition énergétique

Poursuite de l'accompagnement des projets de développement des énergies nouvelles et renouvelables

Le guichet unique photovoltaïque départemental situé à la sous-préfecture de Forcalquier et créé en 2011 afin d'accompagner les porteurs de projets d'implantation de parcs solaires, s'est réuni à 7 reprises en 2016. 9 projets de parcs ont été examinés respectivement sur les communes d'Oraison, Quinson, Ongles, Aubignosc, Mison, Peyroules, Redortiers, Château-Arnoux-Saint-Auban et Revest-Saint-Martin.

En outre, l'année 2016 a été marquée par le lancement à l'échelle nationale d'un nouvel appel d'offres solaire lancé par la Commission de Régulation de l'Énergie.

2 dossiers départementaux (Manosque ombrières et Curbans Aco de Bouerne) ont été lauréats (sur 18 dossiers analysés).

Appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » : 2 nouveaux lauréats en 2016

En 2016, deux nouveaux territoires du département ont été lauréats de cet appel à projets, le Pays Dignois et le Pays A3V avec le PNR Verdon et ont signé leur convention financière à hauteur de 500 000 €. Le département compte donc 5 territoires reconnus territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. Dans ces territoires, la collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.



Le soutien à une agriculture durable

Les aides de la politique agricole commune

Les télédéclarations 2016 ont été finalisées et des appuis délocalisés sur 8 sites ont été organisés, cela a concerné 2 064 exploitants. Les paiements des aides « surfaces » 2015 sont intervenus avant la fin d'année 2016. Globalement en 2016, 57 millions d'euros ont été versés à près de 1 800 bénéficiaires.

La dynamique de l'installation s'est poursuivie : 49 jeunes agriculteurs ont bénéficié d'aides à l'installation et 35 Dotations Jeunes Agriculteurs ont été attribuées.

A noter que 10 dossiers ont été déposés au titre de l'aide aux investissements (par exemple construction ou rénovation de cabanes pastorales, travaux de débroussaillage...) pour un montant de 730 000 € subventionnable à 75 %, auquel

se rajoute le dossier du centre d'Etudes et de Réalisation Pastorales Alpes Méditerranée pour 280 000 € de subvention.



Protection des troupeaux contre le loup : un plan national loup maximisé

Le département des Alpes-de-Haute-Provence représente un environnement particulièrement favorable au développement de la population lupine (altitude modérée, climat relativement doux...). En 2016, 12 meutes étaient dénombrées faisant du département bas alpin le département français comptant le plus de meutes. Il s'agit aussi d'un département marqué par un fort pastoralisme, ancestral de surcroît.

Les services de l'Etat (DDT, ONCFS) ont poursuivi leur mobilisation pour assurer la pérennité de l'activité pastorale dans un contexte marqué par une pression lupine qui reste importante [477 constats indemnisés (454 en 2015) pour 1275 victimes (1441 en 2015) réparties sur 88 communes et 194 troupeaux, représentant 500 000€ d'indemnités]. Les mesures de protection ont continué à être encouragées (488 contrats de protection aidés pour un montant de 6 millions d'euro).

Par ailleurs, en application du protocole national d'intervention du loup, le Préfet a délivré :

- 262 autorisations de tirs de défense (1 loup a été tué dans ce cadre)
- 30 autorisations de tirs de défense renforcée (2 loups tués)
- 4 autorisations de tirs de prélèvement renforcé (1 loup tué).



La brigade d'intervention ONCFS mise en place en 2015 a été consolidée dans son rôle en 2016, en aidant par exemple les agriculteurs dans la mise en œuvre de leur autorisation de tirs de défense renforcée ou en apportant un appui à la gestion du troupeau.

L'efficacité des chiens de troupeau en termes de réduction du nombre de victimes s'est démontrée mais a aussi fait naître des conflits d'usage liés à la cohabitation des activités touristiques et pastorales. A ce titre, a été créé en Ubaye un comité de pilotage rassemblant élus, profession

agricole, services de l'Etat, office de tourisme afin d'élaborer une stratégie globale commune à l'ensemble des acteurs (par exemple mise en place de maraude sur la commune de Saint-Paul-sur-Ubaye).



Evènements climatiques 2016 : l'arboriculture et l'apiculture touchées

Le département a été marqué en avril 2016 par un épisode de gel qui a sévi sur le Nord-est du Sisteronais sur les vergers de pommiers essentiellement mais aussi d'abricotiers, poiriers, cerisiers et pêchers. La reconnaissance de calamités agricoles a été attribuée pour 4 communes (Le Caire, La Motte du Caire, Claret et Melve).



Par ailleurs, des conditions climatiques sévères de vent et de sécheresse (dès le printemps) ont réduit très notablement la production de miel 2016, en particulier sur le plateau de Valensole. Cette calamité a été reconnue par le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture en juin 2017.



L'Etat garant des grands équilibres naturels

Gestion équilibrée et bon état de l'eau

Un bilan pluviométrique déficitaire

L'année 2016 a été marquée par un bilan pluviométrique inquiétant. L'année a démarré de façon déficitaire, l'automne 2015 ayant reçu peu de précipitations. Malgré des précipitations supérieures aux normales observées en février, le déclenchement du Plan d'Action Sécheresse a eu lieu assez tôt dans la saison. Le stade de vigilance a été pris le 27 juin, suivi début juillet par le stade alerte sur 4 bassins. Quatre bassins versants ont atteint le stade de crise durant l'été 2016, entraînant un arrêt total des prélèvements ayant un usage autre que l'alimentation en eau potable. Les pluies automnales ont permis la levée des stades le 15 octobre.

Poursuite du travail de planification de la gestion de la ressource en eau



En 2016, la capitalisation des études conduites et la mobilisation des partenaires ont permis de faire aboutir un certain nombre de documents de planification de la gestion de la ressource en eau :

- Élaboration et aboutissement des Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) pour les bassins de l'Asse et du Vançon et poursuite de la concertation des 4 PGRE des bassins du Sasse, Jabron, Largue et Lauzon.
- Révision des contrats de rivière du Verdon et du Calavon, élaboration du projet de contrat de rivière de l'Asse ainsi que conduite des premières grandes actions planifiées dans le contrat de rivière de la Bléone, dont la préparation des effacements des seuils.
- Formalisation du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) qui décline le programme de mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée en actions détaillées à l'échelle de chaque cours d'eau.

Promotion d'une gestion durable de la ressource forestière

L'année 2016 a vu la mise en place d'une mission départementale bois/forêt. Pilotée par les services préfectoraux (sous-préfet de Barcelonnette), les partenaires se sont notamment engagés, au sein de cette structure de

concertation, à :

- mobiliser le bois du département au travers d'un schéma d'accès à la ressource,
- développer les documents de gestion durable (PSG en forêt privée),
- prendre en compte des contraintes environnementales dans les exploitations forestières,
- traiter le dossier d'application du régime forestier,
- lancer un plan de contrôle afin de s'assurer que le bois issu du département est régulièrement autorisé en conformité avec une gestion durable de la forêt.



Conciliation des usages autour du Verdon

Suite à la réception d'un rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, pointant certaines difficultés de conciliation des usages sur le linéaire du Verdon, la sous-préfecture de Castellane a accentué le travail de concertation visant à parvenir à une meilleure conciliation des usages autour du Verdon. Des groupes de travail spécifiques ont été créés (réglementation, sécurité, environnement) et seront intégrés au sein de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Verdon.



Préserver et promouvoir le patrimoine historique et culturel départemental

Au même titre que les ressources naturelles, la préservation du patrimoine constitue un héritage précieux pour les générations futures. Les services de l'Etat, et notamment la direction régionale des affaires culturelles et son unité territoriale (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine), ont continué à apporter en 2016 un soutien important à la culture dans le département.

L'Etat (ministère de la culture) a ainsi consacré en 2016 plus de **600 000 €** à l'entretien, la restauration et la mise en valeur du patrimoine monumental, archéologique et architectural du département.

Parmi les opérations les plus importantes conduites par l'UDAP, on peut citer la réhabilitation du clocher de la cathédrale Saint-Jérôme à Digne-les-Bains. Cet édifice a fait l'objet de deux types d'intervention :

- Restauration de la Méridienne, poursuite de la restauration du campanile et de la couverture du clocher pour

un montant de 350.000,00 €,

- Travaux d'entretien et de conservation préventive (13.000 €) : nettoyage des œuvres, des intérieurs, entretien des chéneaux et des gouttières.

L'U.D.A.P. a également participé à l'élaboration ou à la révision de 3 aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), sur les communes de Barcelonnette (création), Annot et Manosque (révision). Ces AVAP une fois validées, deviendront des sites patrimoniaux remarquables (SPR).

Les services de l'UDAP ont reçu 1712 demandes d'autorisations d'urbanisme au titre de leurs missions de préservation du patrimoine pour lesquelles 1651 avis ont été émis. En outre, quatre chantiers de jeunes ont été suivis sur le département (Château-Arnoux-Saint-Auban, Forcalquier (sur 2 sites) et Niozelles).



Différentes étapes de la réhabilitation du clocher de la cathédrale Saint-Jérôme de Digne les Bains





L'Etat vecteur de
cohésion sociale

Favoriser un meilleur accès et le maintien dans le logement

Les services de l'État se sont entièrement impliqués dans la politique de revitalisation des centres anciens et la politique sociale du logement, tout en coordonnant l'action des différents acteurs (collectivités, bailleurs sociaux, promoteurs..)

Requalification de centres anciens : l'aboutissement de projets ambitieux en 2016

A Sisteron, une opération de résorption d'habitat insalubre (RHI), portant sur 25 logements et un important équipement culturel, s'est achevée fin 2016. Un îlot complémentaire permettant de créer 7 logements est à l'étude. En outre, une étude pré-opérationnelle menée sur cette commune a permis la signature d'une convention d'opération programmée de rénovation urbaine sur le cœur de ville. L'animation de la phase opérationnelle a été confiée à LOGIAH04 et a débuté le 1er janvier 2017.



Sur Mane, la commune conduit, avec la synergie de différents services de l'État, une opération de requalification de l'îlot de la Bourgade. L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) a déjà attribué 1 180 000 € de subvention pour la réalisation de cette opération qui permettra de livrer près de 25 logements, des ateliers d'artisans et des surfaces commerciales. Les travaux ont été engagés et un premier immeuble de 6 logements sera prochainement livré.

A Castellane, le projet de requalification et de développement du centre bourg retenu au titre de l'appel à manifestation d'intérêt national est en cours. Les premières études ont été réalisées, dont un concours d'idées pour un plan de référence. Elles se concrétiseront rapidement avec la livraison de nombreux logements sociaux, la requalification d'espaces publics et l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement dans le centre historique.



Enfin, à Riez, un îlot dégradé du centre ancien a été retenu en 2016 au titre du dispositif de financement RHI de l'ANAH. Cette requalification permettra de livrer 15 logements à destination prioritaire des personnes âgées.



Soutien à la construction de logements locatifs sociaux : plus d'1 250 000 € de l'État en 2016

La production de 260 logements locatifs sociaux dont 158 PLUS, 102 PLAI, sur les communes de Pierrevert, Mane, Piegut, Oraison, L'Escale, Volonne, Castellane, Sisteron et Manosque (importante opération sur cette dernière commune avec 80 logements) et 3 Palulos communales, ont été aidés par l'État à hauteur de 1 250 760 €. Pour cette même période, 27 conventions ont été signées avec des propriétaires pour la location de logements à loyers maîtrisés, dont 10 à caractère social ou très social permettant au locataire de bénéficier de l'APL. La DDT a également suivi les opérations de logement social sur la DLVA à travers la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et l'application la loi SRU (taux de 25 % minimum de logements sociaux pour certaines communes).

Contrat de mixité sociale : un premier contrat signé dans les Alpes-de-Haute-Provence

Ce dispositif, instauré en 2015, constitue le socle d'un partenariat entre l'État, l'Établissement Public Foncier PACA et les bailleurs sociaux. Il ne permet pas de déroger à l'objectif de 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025 mais établit des paliers intermédiaires d'objectifs fondés sur la réalité opérationnelle. Un tel contrat a été signé avec la commune de Pierrevert en mars 2016. Cette dernière s'est engagée, dans ce cadre, à réaliser 50 % de logements sociaux parmi l'ensemble des logements à bâtir sur la fin 2016 et la période 2017 à 2019. 2 contrats de ce type sont également à l'étude à Villeneuve et Oraison.



Une action toujours dynamique contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

La DDT et la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (DD ARS) ont une action jointe dans la lutte contre la LHI. Ainsi en 2016, la DD ARS a procédé à l'inspection de 89 logements, qui ont donné lieu à 25 arrêtés d'insalubrité.



Les propriétaires frappés par ces arrêtés peuvent bénéficier de l'aide de l'ANAH pour réhabiliter les locaux insalubres. Pour ceux qui ne répondent pas aux injonctions des arrêtés préfectoraux, l'Etat réalise les prescriptions d'office. En 2016, les opérations d'office conduites ont représenté un budget de 300 000 €. Le recouvrement de ces créances est ensuite assuré par les services fiscaux.



Par ailleurs plus d'1 million d'euros a été attribué par l'ANAH, dans le cadre du programme « Habiter mieux » dédié à la lutte contre la précarité énergétique, à destination de 115 propriétaires et une co-propriété pour 125 logements. Globalement, dans le cadre de ce programme, 83 logements, toutes catégories confondues, ont pu bénéficier d'une aide permettant un gain énergétique moyen de 50 %.



Une politique sociale active en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

Dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge des personnes sans résidence stable et du repérage des personnes en situation de danger, deux documents de planification majeurs ont été finalisés en 2016 :

Tout d'abord, le **schéma départemental de la domiciliation des personnes sans domicile stable**. Ce document ne se limite pas à un « simple » accès à l'hébergement mais recouvre un champ d'intervention plus large d'accès à un ensemble de droits civils, civiques et sociaux (telle notamment la couverture santé).

Le **plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)**. Il est le cadre institutionnel de définition et d'harmonisation des initiatives en direction du logement des familles en situation précaire et s'articule autour de trois axes : la connaissance des besoins (repérage des ménages en difficulté), le développement d'une offre de logements diversifiée et adaptée et la solvabilisation et l'accompagnement social des ménages.

Dans le cadre de ce plan, il a été procédé en 2016 au changement de maître d'ouvrage et au refinancement exceptionnel (400 000 €) d'une résidence d'accueil pour personnes en souffrance psychique d'une capacité de 25 logements (30 places) à Sainte-Tulle.

La mise en œuvre du droit au logement

La commission DALO a connu une baisse de 38 % par rapport à 2015 du nombre de décisions prises (26 contre 42), avec un nombre de décisions prioritaires et urgentes historiquement bas (au nombre de 2 contre 15 en 2015). 80 % des saisines proviennent des travailleurs sociaux et les demandeurs du département proviennent à 68 % du territoire manosquin.



Un schéma pour la famille achevé

En 2016, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations a assuré le suivi et la finalisation du Schéma départemental des services aux familles. Ce dernier est destiné à l'ensemble des acteurs de la politique familiale et vise à réaliser un diagnostic partagé (recensement des dispositifs existants) et un plan d'actions concerté pour développer les solutions d'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité, tout en recherchant à réduire les inégalités sociales et territoriales et en renforçant l'attention portée aux plus fragiles. Ce schéma a été signé en janvier 2017.



Construire une autre solidarité à l'égard des migrants

L'importance des flux de migrants désirant rejoindre le Royaume-Uni, via le Calais et le Dunkerquois, et la présence durable de campements de migrants dans ces

départements du Pas-de-Calais et du Nord ainsi qu'en Île-de-France, ont amené l'État à mettre en œuvre des actions fortes pour faire diminuer la population de ces campements et assurer une mise à l'abri digne et décente des personnes concernées. Pour cela, ont été créés des centres d'accueil et d'orientation (CAO) sur l'ensemble du territoire visant à offrir un sas d'accueil et d'orientation pour des migrants stationnant sur le territoire français avec nécessité d'une solution temporaire de mise à l'abri.

Sur le Département, il a été créé en 2016, avec le soutien des collectivités locales :

164 places en Centres d'Accueil et d'Orientation, dont :

- 24 à Digne-les-Bains
- 40 à Barcelonnette
- 100 à Champserrier

90 places en Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA), dont :

- 20 à Sisteron
- 20 à Digne-les-Bains
- 20 à Manosque
- 30 à Oraison.

Il convient de souligner que le département des Alpes de Haute-Provence est le premier en Région Paca en ce qui concerne l'accueil des demandeurs d'asile rapporté à la population (3 pour 1000/habitants alors que la moyenne régionale est de 1/1000).

La politique d'intégration est un élément complémentaire indispensable et est appuyée sur de nouvelles dispositions pour améliorer l'accueil des primo-arrivants, de façon à leur garantir l'apprentissage de la langue française, la connaissance des principes républicains et l'accès aux dispositifs de droit commun.

Accroître l'égalité des chances et lutter contre les discriminations

Soutien de l'État à l'amélioration de l'accompagnement des personnes en situation de handicap

L'accueil des élèves porteurs de handicap

Le département compte 762 élèves bénéficiant de la reconnaissance de leur handicap, dont 103 sont scolarisés en établissements médico-sociaux (EMS). Les inclusions individuelles dans des structures pédagogiques ordinaires se font à tous les niveaux de la scolarité : 383 élèves dans le 1er degré et 269 élèves dans le second degré. 104 élèves sont scolarisés dans 11 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) implantées dans les écoles alors que 118 élèves sont pris en charge au sein de 9 ULIS en collège ou lycée professionnel. Par ailleurs, une unité d'enseignement en maternelle destinée aux élèves porteurs de troubles du spectre autistique accueille depuis la fin de l'année 2016 à l'école de la Ponsonne à Manosque 7 élèves âgés de 3 à 5 ans. 384 enfants porteurs de handicap bénéficient d'une aide individualisée assurée par des auxiliaires de vie scolaire.



Le dispositif innovant « une réponse accompagnée pour tous »

Le Département des Alpes-de-Haute-Provence a été retenu comme territoire pionnier pour la démarche « une réponse accompagnée pour tous », suite à une candidature commune proposée par le Conseil départemental, l'Éducation nationale, la Maison départementale des personnes handicapées et l'Agence régionale de Santé PACA. Ce projet national vise à mettre en œuvre des solutions d'accompagnement d'un enfant ou adulte handicapé, afin d'éviter toute rupture dans son parcours.

Prévention des décrochages et des sorties précoces du système de formation et lutte contre l'absentéisme

Prévention des décrochages scolaires

Dans le département, au sein de l'éducation nationale, la stratégie de repérage coordonnée et partagée dans le cadre de plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage (PSDAD), se structure en trois temps :

- La prévention au sein des établissements de formation initiale, via les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) et le référent décrochage scolaire.
- La recherche de solutions au sein de l'établissement de formation dans un premier temps, et le cas échéant dans les établissements de proximité via le réseau formation qualification emploi (FOQUALE).
- La remédiation après mobilisation de tous les dispositifs en interne, via la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et dans les cas ultimes, via les PSDAD par l'intermédiaire de FOQUALE.

Un réseau FOQUALE piloté par un chef d'établissement fonctionne et constitue une réponse spécifique de l'éducation nationale au sein de la PSAD.

Depuis octobre 2015, la PSAD est co-animée, au niveau local, par le directeur du centre d'information et d'orientation de Manosque et la directrice de la mission locale 04.

Dispositif partenarial, la PSAD examine et vérifie les situations de décrochages révélées par le Système d'Echange d'Informations (SIEI) et l'information directe issue du lien avec les établissements et les centres de formation. Ce public est élargi aux jeunes de moins de 26 ans sortis du système de formation initiale sans diplôme ni qualification professionnelle de niveau V. Elle regroupe les partenaires, les acteurs de la formation initiale et de l'insertion (CIO, mission locale 04, CFA) et organise la prise en charge.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité de cette prise en charge, l'activité de la PSAD est effective tout au long de l'année (pas seulement rythmée sur les deux campagnes SIEI).

Pour la période de traitement de l'année 2016, la totalité des jeunes en situation réelle de décrochage a été contactée. Parmi eux, 47,9 % sont actuellement en formation (formations courtes, apprentissage, scolarité ou en emploi). Les situations restantes font l'objet d'un suivi soit par la Mission Locale soit par les CIO des Alpes de Haute-Provence.

Lutte contre l'absentéisme

Pour l'année 2016-2017, 211 dossiers individuels d'absences ont été traités à la direction des services départementaux de l'éducation nationale, 158 pour le second degré et 53 pour le premier degré. Les familles ont été convoquées et ont reçu un avertissement.

Climat scolaire : prévention du harcèlement entre élèves

Afin de permettre le signalement et le traitement des situations de harcèlement entre élèves, deux dispositifs peuvent être sollicités :

- Un numéro vert national (30.20), numéro académique à la disposition des familles et des élèves qui peuvent ainsi saisir l'institution pour des situations de harcèlement.
- Un réseau de référents « harcèlement » : 2 référents sont nommés par département. Ils ont pour mission d'écouter et d'accompagner les familles et les établissements et d'assurer le suivi de la gestion des situations de harcèlement. 28 saisines ont été effectuées durant l'année scolaire 2016-2017.



L'accès au sport et à la culture pour le plus grand nombre

Le partenariat dynamique mis en place entre la DDCSPP et l'ensemble du mouvement sportif et associatif s'est concrétisé par la réalisation d'actions et d'aides dirigées notamment vers l'accès des jeunes et du plus grand nombre à la pratique sportive et particulièrement en territoire carencé. Une aide importante a été apportée en 2016 aux associations sportives du département par le C.N.D.S. « centre national pour le développement du sport » : 64 clubs locaux et 36 comités départementaux ont bénéficié d'une aide financière globale de 312 216 €.





Par ailleurs 510 000 € ont été alloués via la DRAC au titre du soutien de la culture dont 192 500 € pour le spectacle vivant, 26 000 € pour les arts plastiques, 193 400 € au titre de la transmission des savoirs et démocratisation de la culture.



Soutenir l'engagement citoyen et faire vivre le souvenir



Une forte mobilisation autour du service civique

Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique incarne l'encouragement à l'engagement de citoyenneté. 171 volontaires étaient en poste en 2016 dans le département, soit une progression de 60 % par rapport à 2015, dont 45 % sur des agréments locaux (DDCSPP).

Au total, 409 contrats de volontariat ont été signés dans le département depuis le lancement du programme.

De nombreuses actions de communication ont été mises en place en 2016 afin d'encourager cet engagement volontaire au service de l'intérêt général, parmi lesquelles on peut citer :

- L'organisation et l'animation de 4 réunions en mars 2016, en présence des sous-préfets afin d'informer et de débattre sur le service civique en direction des services de l'Etat, des collectivités et des associations sur les territoires de Forcalquier, Entrevaux, Barcelonnette et Château-Arnoux ;
- L'organisation, le 10 mars 2016, date anniversaire de la loi sur le service civique, d'un petit déjeuner en présence du Préfet avec la presse, des volontaires, des tuteurs et les représentants de la DLVA sur le thème « Pour un service civique universel ».



Le service civique en bref

L'ambition du service civique est d'offrir à toute une génération l'opportunité de s'engager, de donner de son temps à la collectivité.

Ce dispositif est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire

- d'une durée de 6 à 12 mois ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence;
- représentant au moins 24 heures hebdomadaires;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État (467,34 €) et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil (106,31 €);
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger

Aux volontaires, il permet d'acquérir une expérience de terrain, de développer des compétences, de s'engager dans un projet qui leur tient à coeur, favorisant ainsi leur insertion professionnelle et valorisant leur engagement citoyen.

Pour la structure d'accueil (association, collectivité et plus largement les organismes à but non lucratif) il s'agit de développer la solidarité envers les jeunes tout en bénéficiant d'un soutien sur des missions d'ambassadeur, de médiateur ou d'accompagnateur dans des domaines très divers : santé, environnement, sport, mémoire et citoyenneté...



Faire vivre le souvenir

Le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) a été chargé de la mise en place de quatre plaques commémoratives pour témoigner du séjour des supplétifs et de leurs familles dans le département. La plaque commémorative au hameau de forestage d'Ongles a été dévoilée par Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense chargé des anciens combattants et de la Mémoire, après avoir participé à une cérémonie d'hommage au monde combattant au monument aux morts de Forcalquier.

Ces inaugurations s'inscrivent dans la politique de reconnaissance et de réparation engagée par l'État. Afin de faire connaître aux jeunes générations ce pan de l'histoire et de transmettre cette mémoire, 4 journées pédagogiques ont été organisées par le service départemental de l'ONAC à Ongles. 150 collégiens et lycéens ont découvert le musée de l'histoire et de la mémoire (Mhemo), les vestiges du hameau de forestage et l'exposition « Parcours de harkis et de leurs familles ». Ces visites se sont terminées par des échanges avec des témoins.



▲ Inauguration de la plaque mémorielle dédiée aux Harkis à Ongles par le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire

En complément, le concours national de la résistance et de la déportation s'inscrit dans la perpétuation du souvenir et une démarche d'éducation à la citoyenneté. Le palmarès 2015-2016 a récompensé, au titre des « Petits artistes de la Mémoire », l'école primaire de Dauphin, et au titre du concours de la Résistance et de la déportation, 14 lycées et collèges.

De plus, en partenariat avec l'ONACVG et l'inspection académique, les Archives départementales se sont lancées dans un vaste projet dans le cadre du centenaire de la première Guerre Mondiale :

- Une exposition « 1916-17...les années de crise, le temps des doutes »,
- A l'occasion du 8 mai, il a été mis en ligne sur le site www.archives04.fr le film des derniers jours de l'occupation allemande et de la libération de Digne-les-Bains.

En outre, l'action éducative et culturelle demeure un axe fort du service qui a accueilli 1 638 scolaires (contre 1 324 en 2015).





HOTEL MISTRE
32, Boulevard Gassendi, 32
DIGNE-les-BAINS
Le Pays de la Lardière
(04820-ALP01)
Espace sur la Route Napoléon - Non Compté



Le film des derniers jours de l'Occupation allemande et la Libération 1944-1945

Les films Roger Comte

Exploitant de l'hôtel Mistre – 80 chambres sur le boulevard Gassendi –, où des chambres furent réquisitionnées au profit de l'occupant allemand, Roger Comte filme la libération de Digne avec sa caméra 8 mm. Amateur d'images en mouvement depuis le début des années 30, il réalisa d'abord des films familiaux, dont certains durant l'Occupation, mais aussi des films « d'histoire ». Il ne pouvait ainsi manquer la libération de Digne !

Cet important fonds constitué de 90 films est entré aux Archives départementales par dépôt de la famille Comte.

Sur la boîte métallique du film, monté par Roger Comte, celui-ci avait écrit :

« Libération, 19 août 1944 ; bombardement du 16 août. Voir n° 33-34, 14 juillet 1944, Les alpins, Me Audibert, Bouvis à la Bléone, le zinc allemand du 19 juillet 1944, bombardement du 16 juillet, Maisons... La fin de l'Occupation, le char américain ; dimanche 27 août, défilé des FFI, mercredi 30 Sisteron sur la route les colonnes nord-africaines ; dimanche 3 septembre, Mayere CDL ; 1^{er} novembre 1944, préfet Oliac ; 11 novembre, sous la pluie, le préfet Oliac. »

Le contenu du film

Avion allemand : accident à Digne le 19 juillet 1944
Bombardement de Digne, soldats allemands et français lors du déblaiement
Colonne de soldats allemands
Ruines, soldats allemands
Enterrement des victimes du bombardement de Digne
« 19 août 44, Digne, la libération, avant pendant après », reddition, troupes américaines, troupes allemandes, hôtel Mistre
« Les FFI à Digne, 24 août 44, les Américains » : hôtel Mistre, défilé, véhicules militaires américains sur la route
Ruines du bombardement de Sisteron
Véhicules militaires américains
Hôtel Mistre
Défilé des troupes américaines puis françaises, dont FFI, autorités civiles et militaires, cérémonie aux monuments aux morts
Ruines à Digne
Digne, cérémonie militaire
Noël (chef FFI), enfants jouant place Gassendi, passants, véhicule militaire
« 1945 », hôtel Mistre, enfants jouant dans la cour
Digne, défilé de gendarmes et de troupes coloniales (tirailleurs sénégalais)
Hôtel Mistre : enfant et sa mère
Place et boulevard Gassendi
Cérémonie militaire à 11' 45 en campagne

VIVRE LIBRES , ÉGAUX ET AMIS.

DISCOURS

PRONONCÉ par le Président de la Société Républicaine de Digne , à la séance du 17 Février 1793 , au retour de la Cérémonie publique pour la plantation de l'Arbre de la Fraternité.

FRÈRES ET AMIS ,

Vous venez de vous jurer l'union la plus intime , & vous avez voulu éterniser la mémoire de ce serment auguste , en plantant l'arbre qui est le symbole de la fraternité , qui doit à jamais régner parmi vous ! Qu'il est beau de voir , à l'approche des dangers qui menacent la république , les véritables enfans pénétrés de la nécessité d'éteindre dans les embrassemens de la fraternité & de la bonne-foi , tout sentiment de haine & d'égoïsme ! Cet arbre , n'en doutons pas , poussera des racines profondes & produira des fruits salutaires , parce que nos principes politiques seront toujours aussi purs que l'air que nous respirons dans nos montagnes , & que nous tenant sans cesse par la main nous saurons fermer l'oreille aux suggestions perfides des ennemis de la patrie.

C'est sur-tout dans ce moment de crise que nous devons être coalisés , non-seulement entre nous , mais avec tous les patriotes de notre département & de toute la république. Cherchons à éviter une guerre civile qui est le but & l'espoir des aristocrates. Ils veulent parvenir à leur but , tantôt en divisant nos opinions sur les affaires générales , tantôt en faisant naître des rivalités particulières , de citoyen à citoyen , de ville à ville , de département à département. Leur premier moyen devient nul par la coalition des *sans-culottes* , & le second est également détruit si nous savons fouler aux pieds notre amour propre & notre intérêt particulier.

Jetez un regard sur la grande famille répandue sur la vaste étendue du globe , & jugés du bonheur de tous les hommes s'ils pouvoient vivre en frères , dans la paix & l'union ! Eh bien ! le temps n'en est pas loin , le sentiment , l'instinct , pour ainsi dire , de la liberté , ne tardera

pas d'éveiller toutes les nations ; le peuple François leur a donné le signal de l'élan sublime qui doit briser leurs fers , & bientôt la fraternité universelle sera proclamée.

Mais pour en accélérer les progrès , attachons-nous à maintenir l'union dans l'intérieur , qu'un même esprit nous anime , & du haut de l'éminence où le génie de la liberté nous a élevés , redoublons de zèle & d'énergie pour propager nos principes , & répandre par-tout le feu sacré dont nous sommes enflammés.

Venez dans nos assemblées populaires , braves cultivateurs , venez vous y éclairer sur vos véritables intérêts , vous y délasser de vos travaux. Venez-y vertueux artisans , précieux ouvriers ; unis avec vos frères les cultivateurs , vous donnerez à nos bourgeois l'exemple des vertus civiques. Et vous ci-devant bourgeois , montrez-vous dignes du titre de citoyens , & ne rougissez point d'embrasser ce vertueux cultivateur dont la sueur fertilise vos campagnes , ce laborieux artisan qui fait la richesse de notre cité. Tous réunis de cœur & d'ame sous un seul étendard , celui de la révolution , ne formons aussi qu'une seule & même famille , prête à se dévouer toute entière pour la défense d'un de ses membres injustement attaqué.

En 1789 , nous jurames de *vivre libres ou mourir*. En 1791 , nous prêtames le serment de *maintenir l'Égalité*. Prêtons en un troisième , non moins cher à nos cœurs , celui de vivre à jamais dans la plus étroite *Fraternité* : que ces trois mots : *Liberté , Égalité , Fraternité* , n'en soient plus qu'un pour nous. *Je le jure*.

Signé , PIERRE AILLAUD , Président.



L'Etat poursuit sa modernisation

Poursuivre et amplifier la dématérialisation des procédures et des échanges pour les particuliers, les collectivités territoriales et entre les services de l'Etat.

Rapprocher les services de l'Etat des attentes des citoyens passe par une modernisation de ces services notamment par la voie de la dématérialisation.

Montée en puissance du site « impots.gouv.fr »

Rendue progressivement obligatoire à partir de 2016, la déclaration des revenus par internet a concerné, en 2016, 39 000 contribuables dans le département soit 40 % des foyers fiscaux.

Les contribuables internautes peuvent ainsi avoir accès à l'ensemble des services proposés par le site « impots.gouv.fr » : déclarer, disposer d'un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR), corriger leur déclaration, payer, se renseigner, consulter leur situation fiscale, signaler un changement d'adresse, rédiger une réclamation.



impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

Développement du logiciel @ctes

En 2016, 13052 actes soumis au contrôle de légalité du représentant de l'Etat dans le département ont été transmis via cette application. Une aide au financement au titre de la DETR pour la connexion à ACTES budgétaire a été décidée fin 2016, pour une mise en œuvre en 2017.



Plan Préfecture Nouvelle Génération : début de la mise en œuvre en 2016

Le Plan Préfecture Nouvelle Génération est une réforme d'ampleur du service public engagée dans le courant de l'année 2016 qui vise à simplifier les démarches des citoyens tout en améliorant les conditions de travail des agents.

Ce plan se concrétisera par la généralisation des téléprocédures et en recentrant les services sur une série de missions : contrôle budgétaire et de légalité, gestion de

crise et lutte contre la fraude, conseil aux collectivités locales et animation des politiques publiques dans les territoires.

A ce titre, les usagers n'auront plus à se déplacer en préfecture ou sous-préfectures pour leurs démarches concernant les permis de conduire, les cartes grises, les cartes d'identité et passeports. Les effets les plus significatifs de cette réforme interviendront à l'échéance 2017-2018.



Poursuite du développement de la communication digitale

Après l'ouverture du compte Twitter @prefet04 en 2014, le Préfet Bernard Guérin a souhaité améliorer la visibilité de l'action préfectorale sur les réseaux sociaux en ouvrant une page Facebook en décembre 2016. Cette ouverture sur ce réseau social populaire permet de compléter Twitter en touchant un public large, diversifié et jeune. A ce jour, ce sont près de 2600 abonnés qui suivent l'actualité des services de l'Etat du département depuis le compte Twitter et près de 600 sur la page Facebook. Les réseaux sociaux sont un vecteur essentiel de communication pour relayer en temps réel l'actualité et les actions de la préfecture et des services déconcentrés (événements, contrôle routier...), pour faire passer des messages de prévention, des conseils (sécurité routière, plan grand froid...) et pour informer la population lors de période de crise.



Par ailleurs, depuis 2016, les administrations départementales ainsi que de nombreux administrés reçoivent chaque mois la lettre des services de l'Etat dans un nouveau format «Newsletter». La newsletter est publiée sur le site internet de la préfecture et fait également l'objet d'une large diffusion : services de l'Etat, Collectivités Territoriales, associations, chambres consulaires ainsi qu'à l'ensemble des Préfectures. Son objectif est de rendre plus lisible l'action de l'Etat et de mieux faire connaître les différents services de l'Etat dans le département.

Continuer la rationalisation des implantations immobilière de l'Etat

Conséquence des enjeux de simplification administrative et de modernisation des procédures, la DDFIP a effectué en 2016 cinq cessions de biens dont l'Etat n'a plus l'utilité, pour un montant total de 318 090 €. Les cessions s'effectuent, en général, selon une procédure par appel d'offres après avoir purgé les droits de priorité ou de préemption existants (commune, SAFER...).

La cession la plus importante a concerné l'immeuble auparavant occupé par les Bâtiments de France, allée des Fontainiers à Digne-Les-Bains.





8, rue du Docteur Romieu
04016 Digne-les-Bains CEDEX
Site internet : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Directeur de la publication : Bernard GUERIN, Préfet

Coordination/Rédaction : Service de la Coordination des Politiques Publiques (Préfecture), avec le concours des services de l'Etat

Conception graphique : René Leydet (DDT 04)

Crédits photographiques : Services de l'Etat (Préfecture et Sous-Préfectures, UDAP, UT DREAL, DDT, DDCSPP, DIRMED, IA, gendarmerie), Archives Départementales

Impression : DDT 04